

*Paris, le 5 janvier 2021*

## **RENTRÉE JANVIER 2021 : LA DÉSINVOLTURE DU MINISTÈRE EST COUPABLE**

Le 19 décembre dernier, premier jour des vacances hivernales, le ministère de l'Enseignement supérieur a publié une "circulaire" envisageant une reprise en présentiel dans les établissements dès le lundi 4 janvier. Les modalités envisagées pour cette reprise, inadaptées aux besoins, ne reflètent pas la situation préoccupante des établissements et sont complètement déconnectées de la réalité. La "circulaire" propose un retour sur site uniquement en groupes restreints à 10 étudiant·es considéré·es comme "fragiles" et autorisé·es à être présent·es sur convocation. Sur quelle réalité pédagogique, organisationnelle ou sanitaire ce choix repose-t-il ? La restriction aux seul·es étudiant·es handicapé·es, en rupture numérique ou en décrochage scolaire est à la fois très hétérogène, très subjective et discriminante. Comment identifier dans la période actuelle et avec le calendrier imposé les étudiant·es potentiellement concerné·es ? S'il s'agit uniquement de tutorats ou de remédiations pour ces populations, quels moyens nouveaux le ministère compte-t-il octroyer aux établissements pour les assurer ?

Tous et toutes les étudiant·es et enseignant·es ont besoin de revenir dans les universités, et pas seulement les quelques "sélectionné·es". Il en va de leur santé physique et mentale et de leur avenir. Les méfaits et dangers de la situation actuelle (fermeture des campus et cours en ligne) sur les étudiant·es et les collègues sont désormais bien connus. Seul le ministère persiste dans le déni. La souffrance psychologique et sociale imposée aux étudiant·es depuis les décisions de confinement et de restriction d'accès aux établissements a de nombreuses conséquences : décrochage universitaire, destruction des liens sociaux, isolement, pertes de revenus, pauvreté, reproduction et aggravation des inégalités... Du côté des enseignant·es la situation se dégrade également : épuisement professionnel dû au confinement, déséquilibre des temps professionnels et personnels, surcharge de travail liée à la conception des enseignements en ligne et au suivi individualisé des étudiant·es. Les personnels sont fatigué·es de devoir sans cesse adapter leurs modalités d'enseignement et d'être contraint·es à improviser en fonction des injonctions ministérielles. Il est dès à présent indispensable d'anticiper une organisation stable et durable du second semestre sur site.

Soucieux de la santé de toutes et tous comme de la qualité du service public de l'ESR, le SNESUP-FSU demande le retour sur site partout où cela est possible dans le respect des règles sanitaires, comme c'est le cas de certains BTS et classes préparatoires dans les lycées. Il exige par ailleurs que les moyens humains, financiers et matériels nécessaires à un retour de de l'ensemble des étudiant·es soient attribués d'urgence afin qu'une génération entière d'étudiant·es ne soit pas sacrifiée.

Le SNESUP-FSU demande que les enseignant·es et les enseignant·es-chercheur·es bénéficient d'un allègement de service pour tenir compte de leur surcharge de travail. Il réitère sa demande, plus que jamais d'actualité, d'un plan massif de recrutement de titulaires et de titularisation des contractuel·les employé·es sur fonctions pérennes. Le gouvernement doit faire du service public de l'ESR une priorité. Il doit assumer ses responsabilités et ne pas se défaire sur des universités sous-dotées. ■

**SUIVEZ-NOUS !**



**[SNESUPFSU](#)**



**[@SNESUPFSU](#)**

**SNESUP-FSU – 78 rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris**  
**Tél. : 01 44 79 96 10 – [sg@snesup.fr](mailto:sg@snesup.fr) – [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)**